

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 44

DELIBERATION N°2026-11

DECISION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER AU TITRE DE 2026 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 5 470 888 € concernant les dépenses suivantes :

Article	Objet de la dépense	Montant
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme :	12 500 €
2031	Frais d'études (aménagement du siège, audit friches industrielles, études gens du voyage)	25 050 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciel (dont gestion financière, ressources humaines, urbanisme)	13 076 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres	51 375 €
2041582	Travaux enfouissements de réseaux et Eclairage Publics	21 500 €
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droits privés (dont opération OPAH)	72 500 €
2128	Autres agencements et aménagements (parking et abords siège)	5 000 €
21318	Autres bâtiments publics	1 343 628 €
21351	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	45 000 €
2152	Installation de voirie	37 500 €
21538	Autres réseaux (Dont Travaux éclairage public)	12 500 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2 500 €
21561	Matériel roulant	22 500 €
21561	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 250 €
2181	Installations générales et aménagement divers	3 750 €
21838	Autre matériel informatique	2 782 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 250 €
2188	Autres immobilisations corporelles (Dont balisage, totem, signalétique, électroménager)	9 245 €
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	37 500 €
2313	Constructions (Siège, Alsh, Salle de spectacle, Pôle Enfance-Jeunesse d'Illiers)	3 450 482 €
2315	Installations, Matériel et outillage technique (Eclairage public, enfouissement réseaux secs)	300 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au budget principal, au titre de l'exercice 2026, dans la limite d'un montant de **5 470 888 €** comme présenté

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, **Philippe SCHMIT**


Le secrétaire de séance

Martial LOCHON


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026 Page 2/2